

**Fédération Internationale des  
Travailleurs Domestiques**



# **Résolutions**

*Adoptées par le 2<sup>me</sup> congrès de la FITD  
2018,  
Le Cap, Afrique du Sud*

# ***Introduction***

*Par Myrtle Witbooi, Présidente, Carmen Brites, vice-Présidente  
et Elizabeth Tang, Secrétaire générale*

La FITD est un mouvement grandissant de travailleurs domestiques. Le deuxième congrès au Cap, en Afrique du Sud, nous inspire et renouvelle notre énergie pour lutter pour notre dignité, nos droits et notre liberté. Dix-huit résolutions ont été adoptées. Ce sont les objectifs et les guides concrets de notre programme d'action pour les 5 prochaines années.

## **Développement de la Fédération**

- Résolutions concernées : 5, 6, 7, 8, 11, 13 et 16

Au cours des cinq prochaines années, nous devons élaborer et mettre en œuvre une stratégie mobilisant l'ensemble de l'organisation pour contribuer à sa durabilité à long terme. Cela impliquera la mise en place d'un système financier juste, responsable et efficace. Dans le même temps, la FITD investira davantage dans la l'organisation afin de travailler avec ses affiliés pour une base solide et forte. Les questions émergentes telles que l'emploi via une plateforme en ligne, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail, etc., seront incluses dans la planification.

## **Combattre la violence et la discrimination fondées sur le genre**

- Résolutions concernées 1, 9, 10

La violence basée sur le genre et la discrimination sont monnaie courante parmi les travailleurs domestiques en raison de leur sexe, leur classe, leur race, leur ethnie, leur religion et leur âge. La FITD doit élaborer des politiques, des outils d'éducation et des campagnes pour sensibiliser le public et les mettre en œuvre. Dans l'immédiat, la FITD participera activement au processus de l'OIT en vue d'une convention internationale sur la violence dans le monde du travail.

### **Répondre aux besoins spécifiques des travailleurs domestiques dans l'économie des soins**

- Résolutions concernées 2, 3, 4 & 5

Dans l'économie des soins, les travailleurs domestiques devraient faire partie d'un système global et être reconnus et protégés en tant que prestataire de soins. Dans le même temps, leurs besoins (par exemple, la garde d'enfants) doivent également être pris en compte. Les travailleurs domestiques migrants demandent une attention supplémentaire à cet égard. La FITD travaillera en collaboration avec la CSI et les FSI pour renforcer l'organisation et les campagnes en faveur d'un système de soins complet dans l'intérêt de tous.

Enfin, la FITD travaillera avec ses affiliés pour obtenir la ratification de la C189 dans au moins 10 pays au cours des cinq prochaines années (voir les résolutions 12 et 14). Pour ce faire et dans tous ses programmes et campagnes, la FITD renforcera le partenariat avec ses alliés, en particulier ceux représentant le secteur informel (résolution 15).

## *Table des matières*

<b>1. Résolution composite sur les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination : Construire un syndicat mondial inclusif</b>	<b>6</b>
<b>2. Garde d'enfants de qualité pour les travailleurs domestiques</b>	<b>10</b>
<b>3. Droits des travailleurs domestiques dans un système de soins complet</b>	<b>12</b>
<b>4. Développer des solutions pour la crise des soins</b>	<b>17</b>
<b>5. Protection des travailleurs domestiques migrants</b>	<b>19</b>
<b>6. Promouvoir la protection de l'environnement par la réduction des déchets et le recyclage</b>	<b>23</b>
<b>7. Renforcer le pouvoir des travailleurs domestiques dans l'économie en ligne</b>	<b>26</b>
<b>8. Sur la santé et la sécurité des travailleurs domestiques</b>	<b>28</b>
<b>9. Éradication du travail infantile</b>	<b>32</b>

<b>10. Éradiquer la Violence Basée Sur le Genre</b>	<i>37</i>
<b>11. Nombramiento de una Secretaria General Adjunta</b>	<i>41</i>
<b>12. Au sujet de la ratification de la C189</b>	<i>43</i>
<b>13. Consolidation de la base de la FITD et de ses affiliés</b>	<i>44</i>
<b>14. Mettre l'accent sur le rôle de l'État dans la protection des droits des travailleurs domestiques</b>	<i>45</i>
<b>15. Collaboration solidaire avec le mouvement du travail spécialement dans le secteur informel</b>	<i>47</i>
<b>16. Une stratégie de développement durable pour la FITD</b>	<i>48</i>
<b>17. Résolution d'urgence (1) : Pour soutenir les migrants d'Amérique centrale et condamner la militarisation frontalière du gouvernement américain</b>	<i>52</i>
<b>18. Résolution d'urgence (2) : En solidarité avec la classe ouvrière du Brésil</b>	<i>55</i>

# **1. Résolution composite sur les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination : Construire un syndicat mondial inclusif**

*Basée sur des propositions de résolutions sur la lutte contre le racisme anti-noir, la reconnaissance des droits des travailleurs domestiques autochtones et la lutte contre la discrimination et la reconnaissance et l'autonomisation des travailleurs domestiques LGBTQI par les affiliés en Amérique latine, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.*

## **Attendu que**

- Tout travailleur domestique, comme tout autre travailleur de la société, a droit à un travail avec une rémunération et des conditions de travail décentes, à une protection fondamentale des droits humains et au droit d'être traitée sur un pied d'égalité en tant que membre de la famille humaine, sans distinction de sexe, de race ou de race. , couleur, croyance, origine ethnique, système de castes, identité de genre, orientation sexuelle, religion, capacités, statut familial et âge.
- Pourtant, à l'échelle mondiale, les travailleurs domestiques sont communément victimes de discrimination, d'exploitation, de harcèlement, de violence et de traite des êtres humains et de plus les violations des droits de l'homme du fait des politiques gouvernementales, des employeurs et des pratiques des agences pour l'emploi, sont très souvent tolérées par les gouvernements.

- Afin d'éliminer ces injustices liées au genre, raciales et économiques, telles que la violence basée sur le genre, la surexploitation des travailleurs domestiques migrants, etc., nous devons reconnaître que les travailleurs domestiques sont dans une relation de pouvoir inégale parce que le système social est fondé sur le colonialisme, la domination masculine, le racisme et l'exploitation de classe.
- Il est également essentiel de reconnaître les éléments suivants :
  1. Les expériences vécues par des travailleurs domestiques autochtones du monde entier qui sont soumis à la colonisation en cours par le biais d'un agenda néolibéral, de destruction et de privatisation de leurs terres et du déni de services de base.
  2. Le phénomène mondial du racisme anti-noir.
  3. Les niveaux démesurément élevés d'oppression et de discrimination subis par les travailleurs domestiques LGBTQI.
  4. Les violations des droits humains et les conditions de travail déplorables pour les femmes Dalits fondées sur le sexe, la classe et les systèmes de castes.
  5. L'islamophobie subie par les travailleuses domestiques de confession musulmane.

- Compte tenu du contexte politique mondial actuel caractérisé par la montée des crimes de haine et des sentiments anti-noir, anti-immigrants, anti-réfugiés, antisémitisme, antimusulman et anti-LGBTQI, il est urgent que la FITD, en tant que fédération mondiale, rejette les politiques de division, tire les leçons des mouvements de résistance, qui de par le monde, militent pour une justice raciale et de genre et qu'elle continue à construire un syndicat mondial inclusif dans le meilleur intérêt des travailleurs domestiques.

***Par conséquent, il est résolu que :***

- La FITD affirme son attachement aux principes des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination et pour l'inclusion. La représentation diversifiée des membres de notre fédération mondiale doit être protégée, promue et adoptée.
- La FITD, en tant que fédération mondiale de travailleurs domestiques, s'oppose à toute violation des droits de l'homme et à toute discrimination dans ses lieux de travail, ses communautés et dans la société.
- Le comité exécutif de la FITD sera chargé de rédiger une politique globale de lutte contre la discrimination et pour le respect des droits de l'homme avec un plan d'action et devra la présenter pour examen et adoption lors du prochain congrès de 2023.

- Au cours des cinq prochaines années, compte tenu de nos ressources et de nos capacités limitées, la FITD s'engagera dans des activités éducatives fondées sur une approche à trois volets, sur l'apprentissage de la lutte contre la discrimination et pour les droits de l'homme :
  1. Créer plus d'outils de soutien et d'éducation afin que nous puissions être de meilleurs alliés les uns pour les autres.
  2. Par le biais des campagnes prioritaires de la FITD, intégrer et refléter les expériences et les activités de divers groupes de nos membres, confrontés à de multiples systèmes de discrimination et d'oppression.
  3. La FITD soutiendra activement et participera aux campagnes de la CSI, de l'OIT, de l'UITA, de WIEGO, etc., qui disposent de la capacité et des ressources nécessaires pour faire avancer cet agenda important.

## **2. Garde d'enfants de qualité pour les travailleurs domestiques**

*Proposé par le Syndicat des travailleurs domestiques de la Jamaïque, approuvé par les affiliés de la région Amérique latine*

### **Il est reconnu :**

Les garderies d'enfants de qualité sont nécessaires pour leur capacité à donner aux enfants un bon départ dans la vie;

### **Il est réaffirmé :**

Des services de garde d'enfants de qualité favorisent le bien-être des enfants et répondent aux besoins des travailleurs domestiques afin qu'ils puissent pleinement participer et contribuer à la vie économique et sociale de leur communauté;

### **Il est réalisé :**

Les services de garde d'enfants de qualité constituent un secteur important, générant des emplois et des revenus transfrontaliers, et des liens vers le reste de l'économie qui soutiennent les autres secteurs et stimulent encore plus l'activité économique; et

### **Il est reconnu :**

Les services de garde d'enfants sont reconnus dans la Convention 102 de l'OIT sur la sécurité sociale, la Convention 156 de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales et la Convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité en tant que normes de travail pertinentes.

### **PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU :**

Que la FITD doit mener campagne vigoureusement pour la mise en place de garderies publiques abordables de qualité, comme un moyen important pour l'État d'aider les travailleuses domestiques à augmenter leurs revenus et à redistribuer les responsabilités en matière de garde d'enfants entre les femmes, les hommes et l'État.

## **RECOMMANDATIONS :**

Que la FITD doit faire pression pour avoir des services de garde d'enfants de qualité à prix abordable dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale dans le monde; si cela n'existe pas déjà, faire campagne pour que de telles politiques soient développées et mises en œuvre.

Que la FITD doit soutenir fermement les initiatives qui garantissent des dispositions publiques en matière de garde d'enfants et protègent les droits des employées de maison, afin de créer de nouvelles opportunités de travail décent dans le secteur des soins et d'autres secteurs de l'économie par le biais d'effets multiplicateurs.

Que la FITD doit appeler les gouvernements à soutenir des services de garde d'enfants publics de qualité, qui tiennent compte du genre, pour tous les travailleurs, comme un investissement immédiat et nécessaire pour promouvoir l'égalité des sexes, protéger les moyens de subsistance des travailleuses et améliorer la qualité du travail des femmes; et

## **IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE :**

La FITD adopte les services de garde d'enfants de qualité pour les travailleuses domestiques dans le cadre de ses objectifs à long terme ainsi que les actions susmentionnées.

### 3. Droits des travailleurs domestiques dans un système de soins complet

*Proposé par le Comité exécutif de l'FITD*

#### **Le 2ème congrès de la FITD :**

**Reconnait** la discussion mondiale en cours sur "Le travail des soins et les emplois des soins - pour l'avenir du travail décent"<sup>1</sup> qui englobe une définition large du travail « des soins" qui inclut :

- le travail des soins rémunéré et non rémunéré
- le travail direct, les activités de soins personnels et relationnels tels que les soins pour les enfants ou les activités de soins aux personnes âgées et ceux indirects tels que le nettoyage et la cuisine
- les soins en établissement et les soins dans les maisons privées
- les arrangements de soins qui sont rémunérés et/ou organisés par la société ou par le privé - ou les deux
- les différentes relations de travail, publiques ou privées, soit de l'emploi direct, soit des relations d'emplois triangulaires
- toute une gamme de compétences, notamment des compétences spéciales telles que les compétences médicales ou celles liées à la complexité de l'économie domestique

---

<sup>1</sup> ILO (2018), Genève. *le travail et les emplois des soins pour l'avenir du travail décent*

**Reconnait** la complexité de la problématique des "soins" au niveau mondial et la nécessité de répondre aux différents types de soins et des besoins en soins d'une société en fonction des besoins de ses membres individuels

**Réaffirme** que les travailleurs domestiques sont des prestataires de services personnels et domestiques dans ou pour les résidences privées dans le cadre d'une relation de travail et sur une base professionnelle. Les travailleurs domestiques peuvent fournir directement ou indirectement des services de soins, et très souvent les deux, en fonction de leur situation dans le monde et du contexte socio-économique. Ils travaillent directement pour les ménages ou par le biais d'intermédiaires publics ou privés. Selon l'OIT, il y a 70 millions de travailleurs domestiques âgés de plus de 15 ans qui travaillent directement pour des ménages privés. Ils représentent donc environ 18% de la main-d'œuvre mondiale du secteur des soins (soit 308,6 millions).<sup>2</sup> Ainsi, les travailleurs domestiques sont par définition un élément essentiel de la main-d'œuvre mondiale des soins. Plutôt que de définir le travail domestique en fonction des tâches, le lieu de travail est la caractéristique distinctive du travail domestique (voir la définition figurant à l'article 1 de la Convention n°189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques). Les rapports de l'OIT<sup>3</sup> indiquent que le travail domestique représente au moins 2,1% de l'emploi mondial total, en ne prenant en compte que les travailleurs domestiques embauchés directement par un ménage privé..

**Réaffirme** le fait que les travailleuses domestiques se trouvent au bas de l'échelle en ce qui concerne les conditions de travail. L'OIT estime que 75% du secteur est informel et que, par conséquent, 25% seulement de la main-d'œuvre mondiale est

---

<sup>2</sup> Voir note de pied de page no. 1

<sup>3</sup> Voir note de pied de page no. 1

couverte par la législation du travail et la protection sociale. En particulier, les travailleurs domestiques résidents souffrent souvent des conditions les plus vulnérables, telles que de longues heures de travail, peu ou pas de temps de repos, pas de vie privée et très peu de revenus - ou parfois aucun revenu, mais seulement une compensation pour le travail effectué en fournissant la nourriture et le logement. La situation de travail est également caractérisée par une double relation de dépendance : économique et personnelle. Les travailleurs domestiques résidents rencontrent des problèmes particuliers lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite. En plus des soins dont ils ont besoin en raison de leur âge, ils sont confrontés au problème du manque de logement adéquat.

**Constate** que de nombreux travailleurs domestiques sont des travailleurs migrants. L'OIT estime qu'environ le cinquième des travailleurs domestiques dans le monde sont des travailleurs domestiques migrants. Il y a des régions avec des proportions plus élevées de travailleurs domestiques. Dans les pays à revenu élevé, environ 80% des travailleurs domestiques sont des travailleurs domestiques migrants. Les travailleurs domestiques migrants travaillent soit légalement dans le pays, soit travaillent sans papiers. S'ils travaillent de manière informelle, ils sont deux fois "illégaux" : à cause de leur statut de migration et de leur travail informel. Ce qui les rend particulièrement vulnérables et ouverts aux abus.

Les travailleurs domestiques migrants contribuent au revenu de leurs familles et à celui des sociétés de leurs pays d'origine en envoyant des fonds. Ils contribuent ainsi aux biens communs des pays d'origine et de destination, mais souvent ils ne reçoivent pas le niveau de protection auquel ils ont droit.

La migration interne (rurale-urbaine) est souvent négligée lorsque les problèmes des migrants sont traités de manière

générale. En général, les travailleurs migrants internes (domestiques) partagent de nombreux aspects de la discrimination et de l'exploitation qui sont valables pour les travailleurs migrants transfrontaliers.

**Se rend compte** que les travailleurs domestiques ne sont pas seulement des prestataires de services de soins de santé, mais qu'eux-mêmes et leurs familles ont également besoin de soins, et ceci doit être abordé par les sociétés/gouvernements.

**Souligne** que les travailleurs domestiques devraient faire partie d'un système global offrant des soins à tous ceux qui en ont besoin, de préférence organisés en services publics.

### **La FITD demande dès lors aux gouvernements :**

- de développer un système de soins complet pour ses citoyens afin de répondre aux besoins de la population en matière de soins dans le cadre d'un système de services publics
- inclure les travailleurs domestiques dans un système global des soins en tant que prestataires et destinataires des soins
- de traiter correctement la situation de logement des travailleurs domestiques résidant à la retraite
- de mettre en place une protection spéciale et des programmes pour les travailleurs domestiques migrants
- que les droits des travailleurs migrants sans papiers soient respectés.
- des lois sur l'immigration qui prévoient des voies légales pour entrer et travailler dans un pays
- de ratifier et mettre en œuvre la Convention 189 de l'OIT afin d'assurer aux travailleurs domestiques un service de protection minimum

**L'FITD et ses affiliés déclarent** vouloir rechercher la collaboration avec d'autres fédérations syndicales internationales<sup>4</sup>, qui créeront un groupe de travail mondial sur les "soins". L'FITD y participera dans le but d'inclure les travailleurs à domicile dans le programme mondial «soins» et de lutter pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail tout en assurant notre solidarité avec tous les travailleurs du secteur des soins.

*Dernière mise à jour le 31 octobre 2018*

---

<sup>4</sup> *Internationale des services publics (PSI), Union mondiale UNI (UNI), Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de la restauration, du tabac et des secteurs connexes (UITA), l'Internationale de l'Education (IE) et la Confédération syndicale internationale (CSI)*

## 4. Développer des solutions pour la crise des soins

*Proposé par l'Alliance nationale des travailleurs domestiques (NDWA) et les Travailleurs domestiques unis d'Amérique (UDWA)*

**Considérant** que la population mondiale vieillit et que pratiquement tous les pays connaissent une augmentation de la population vieillissante,

**Considérant** que de plus en plus d'aînés sont des personnes handicapées, car ils vivent plus longtemps,

**Considérant** que la population vieillissante croissante nécessite une main-d'œuvre en soins croissante qui est suffisamment formée pour fournir les soins nécessaires,

**Considérant** que les prestataires de soins pour les personnes âgées et les personnes handicapées sont sous-payés, sous-estimés et surmenés dans le monde entier,

**Considérant** que peu de gouvernements ont conçu des solutions adéquates à ce qui va bientôt devenir une crise des soins en l'absence de nouvelles politiques et de nouveaux programmes qui profiteront à la fois aux bénéficiaires et aux prestataires de soins,

**Qu'il soit décidé** que la Fédération internationale des travailleurs domestiques et ses affiliés s'engagent à :

- Documenter des études de cas des gouvernements qui ont réussi à faire face à la crise des soins,
- Élaborer des solutions politiques novatrices et/ou du secteur privé à la crise des soins, tout en valorisant l'importance du leadership du secteur public et de la contribution du public et de la surveillance efficaces,
- Faire pression sur l'État pour qu'il mette en œuvre des solutions offrant des soins adéquats à la population vieillissante, garantissant que le travail de soins soit sûr, digne et bien payé, et qui comprennent la formation et l'avancement professionnel des travailleurs.

## **5. Protection des travailleurs domestiques migrants**

*Résolution composite soumise par les affiliés de la FITD d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et des Caraïbes; par le syndicat des travailleurs ougandais de l'hôtellerie, de l'alimentation, du tourisme, des supermarchés et des branches connexes (HTS-Union); et par le syndicat des travailleurs de la conservation, des hôtels, des services domestiques, des services sociaux et des consultants (Tanzanie).*

### **IL FAUT NOTER QUE :**

Le capital mondial et les politiques néolibérales ont exacerbé la pauvreté et approfondi les inégalités sociales ce qui a produit une migration interne et internationale accrue.

Le nombre des migrants internationaux a doublé au cours des 45 dernières années, avec les femmes représentant plus de la moitié des 191 millions-estimés- de migrants internationaux, la plupart d'entre elles sont employées comme domestiques.

La majorité des travailleurs domestiques migrants ne jouissent pas des droits du travail tels que le salaire minimum, les congés et la sécurité sociale. Ils sont isolés au travail, font face à des barrières linguistiques et souvent n'ont pas le droit de s'organiser et de s'affilier à un syndicat. Ils affrontent des environnements de travail dangereux, y compris la discrimination, le racisme, la xénophobie, la violence sexiste et même la mort. Ils sont exploités par des agences de recrutement sans scrupule et leurs passeports sont souvent confisqués.

L'OIT a adopté des conventions destinées à protéger les travailleurs migrants, notamment la convention sur la migration pour avoir un emploi, 1949 (révisée) (N° 97) et la convention sur les dispositions complémentaires pour les travailleurs migrants, 1975 (n°143) et la convention sur les travailleurs domestiques, 2011 (n°189) et les recommandations qui les accompagnent. Cependant, la plupart des pays n'ont pas mis d'instruments en place pour protéger les travailleurs migrants, en particulier dans la région MENA, où l'OIT estime que 2,1 millions de personnes travaillent dans le secteur domestique.

### **APPRÉCIATION :**

Le travail accompli par la FITD, ensemble avec ses affiliés, pour soutenir et protéger les droits des travailleurs domestiques; la FITD a pu organiser et servir les travailleurs domestiques dans plus de 50 pays, y compris les travailleurs domestiques représentant des travailleurs domestiques migrants.

### **LE CONGRÈS A DÉCIDÉ :**

#### ***La FITD va :***

- Faire campagne avec ses affiliés pour les droits et la protection des travailleurs domestiques migrants et notamment pour :
  1. combattre le trafic d'êtres humains
  2. la protection contre le travail forcé
  3. la ratification et la mise en œuvre de la C189, en particulier pour les protections qui y sont contenues pour les travailleurs domestiques migrants;

- Donner la priorité à l'affiliation des organisations de travailleurs domestiques migrants et fournir des programmes de renforcement des capacités pour les travailleurs domestiques migrants;
- Organiser des rassemblements de leaders de travailleurs domestiques migrants aux niveaux régionaux et internationaux pour encourager l'échange de stratégies d'organisations et de plaidoyers politiques;
- Établir des liens solides avec les syndicats/associations et les ONG de la région MENA afin qu'ils puissent aider à résoudre les problèmes et traiter les abus subis par les travailleurs domestiques migrants.

## **AUTRES DÉCISIONS :**

### ***La FITD supportera ses affiliés pour :***

- Mener des recherches sur l'ampleur et la nature de la migration des travailleurs domestiques, les implications sur les dispositions relatives à l'aide sociale et l'impact de la migration dans les corridors de migration les moins étudiés;
- Développer des stratégies pour organiser les travailleurs domestiques migrants;
- Habilitier et renforcer les capacités des travailleurs domestiques migrants des pays d'origine et des pays d'accueil;
- Sensibiliser les gouvernements, les agences d'emploi privées et le public à la situation des travailleurs domestiques migrants dans les pays d'origine et d'accueil ;
- Pousser les gouvernements des pays d'origine et d'accueil à négocier des accords bilatéraux ou des protocoles d'accord protégeant les travailleurs domestiques migrants et à réglementer les agences d'emploi/recrutement privées.

## **6. Promouvoir la protection de l'environnement par la réduction des déchets et le recyclage**

*Proposé par les membres de la FITD d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et des Caraïbes*

**Considérant** l'engagement pris lors de la réunion régionale de la FITD en faveur d'une résolution sur l'environnement;

**Célébrant** le soutien du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles de la République dominicaine à notre campagne "Ne me frappez pas !";

**Considérant** que beaucoup d'entre nous, travailleurs domestiques, travaillions autrefois la terre en tant qu'agriculteurs avec nos familles et que nous subissons les effets de la contamination de nos terres, de nos rivières et de nos mers.

**Considérant** que nos familles et nos communautés sont parmi les premières touchées par la pollution et le manque d'application de la législation environnementale dans nos pays

**Considérant** que dans de nombreux pays d'Amérique latine, des produits chimiques dangereux sont jetés dans la nature, entraînant souvent des conséquences graves pour l'homme et

l'environnement naturel en provoquant un risque chimique.<sup>5</sup> Selon le produit, les conséquences peuvent être graves pour la santé des travailleurs et de la communauté et ainsi que produire des dommages permanents à l'environnement naturel. De nos jours, presque tous les travailleurs sont exposés à un type de risque chimique car des produits chimiques dangereux sont utilisés dans presque tous les secteurs de l'industrie.

### **Appels** aux affiliés pour :

Adopter des mesures pour réduire les risques de contamination, telles que :

- Des ateliers de sensibilisation aux produits chimiques;
- Des causeries sur l'environnement;
- Des ateliers de recyclage;
- Des alliances stratégiques avec le mouvement des recycleurs (le mouvement des recycleurs fait partie du secteur informel);
- Surveiller les travaux de reboisement et de nettoyage des plages effectués conjointement avec le ministère de l'environnement; et,

---

<sup>5</sup> *Les activités produisant des déchets chimiques comprennent le nettoyage avec des produits chimiques; les travaux de soudage; les opérations de coulée; les distillations, les rectifications et extractions; et les activités d'enseignement et de recherche dans les laboratoires, entre autres. En l'absence de techniques appropriées pour éliminer les déchets chimiques, ceux-ci se déposent notamment dans les océans, les rivières, les lacs, les champs, les rues du quartier et se retrouvent dans notre eau potable, dans les terrains de jeux pour enfants, dans les terres agricoles ou dans la nourriture que nous mangeons.*

- Transformer nos habitations en habitations écologiques.<sup>6</sup>

Nous travaillons sur le plan de développement de maisons écologiques ; une maison écologique est une maison où on se soucie de la protection de l'environnement et où on est responsable de l'utilisation des ressources de sa maison.

---

<sup>6</sup> *Avoir une maison écologique implique de contribuer activement à la protection de l'environnement par le biais de petites actions qui génèrent un impact positif pour la planète. De petits changements dans nos habitudes de consommation des ressources peuvent faire une différence significative pour réduire les dommages constants que nous causons à l'environnement.*

## 7. Renforcer le pouvoir des travailleurs domestiques dans l'économie en ligne

*Proposé par l'Alliance nationale des travailleurs domestiques (NDWA) et les Travailleurs domestiques unis d'Amérique (UDWA)*

**Considérant** que les nouvelles avancées technologiques ont donné naissance à des plates-formes en ligne qui agissent soit en tant qu'employeurs à grande échelle, soit en tant qu'intermédiaires entre les travailleurs domestiques et les employeurs,

**Considérant** que comme les sociétés multinationales, les plates-formes en ligne fonctionnent dans plusieurs pays.

**Considérant** que les conséquences à long terme de l'entrée des plates-formes en ligne dans l'industrie du travail domestique sont encore inconnues,

**Qu'il soit décidé** que la Fédération internationale des travailleurs domestiques et ses affiliés s'engagent à :

- Plaider pour que les travailleurs domestiques dans l'économie en ligne soient couverts par les mêmes droits et protections que tous les travailleurs,
- Fixer des normes équitables pour tous les emplois de travaux domestiques acquis via des plateformes en ligne

- Étudier l'impact de l'économie en ligne («gig») sur la main-d'œuvre nationale,
- Organiser les travailleurs domestiques regroupés sur des plateformes en ligne et, lorsque nécessaire, concevoir de nouvelles formes de voix et d'organisation des travailleurs
- Partager des informations par-delà les frontières et travailler ensemble dans un esprit de solidarité internationale, spécialement dans le cadre, sans y être limité, de la négociation d'accords,
- Plaider contre tout acteur qui cherche à diluer ou à éroder les protections réglementaires des travailleurs.

## **8. Sur la santé et la sécurité des travailleurs domestiques**

*Projet de résolution par le syndicat des travailleuses domestiques et les travailleurs de l'économie informelle de côte d'ivoire SYTDTEICI sur la sante sécurité au travail des travailleur domestiques*

Le groupe de travail est composé de :

**Mme DOUAI** Secrétaire Générale

**AKAFFOU** Sandrine Secrétaire Générale Adjointe

**KOFFI** Sandrine Chargée de l'organisation et de la mobilisation

**KANTE** Awa responsable Chargée des migrants interne et externe

**KOUASSI** Aya Joceline Chargée du sociale

Remerciement à toutes ses braves travailleuses qui ont accepté de contribuer à ce projet :

**POUQUOI NOUS AVONS BESOIN DE SANTE  
SECURITE AU TRAVAIL**

**Soulignant que** le travail domestique est de balaye, nettoyer, laver le linge, la vaisselle faire les courses, la cuisine, entretenir le jardin, accomplir de nombreux autres tâches domestiques, prendre également soins des membres

les plus vulnérables de la société, les enfants, les personnes âgées, les malades et les invalides, utilisation des produits chimiques pour l'entretien des maisons et sans protection quelconque, leurs vies sont exposées à plusieurs risques :

**Réaffirmant** la volonté de contribuer à notre protection, dans cette situation difficile la société ne offre pas de soutien ni de protection sur notre lieu de travail :

**Rappelant que** l'OIT a affirmé plusieurs reprises que, à moins d'être expressément du champ des applications d'une convention ou d'une recommandation, les travailleurs domestiques sont couverts par les instruments internationaux,

- Convention 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs en 1981
- Convention 183 sur la protection de la maternité en 2000
- Convention 189 sur le travail décent des travailleurs domestiques en 2011

Convention 189 dans son article sur la sécurité et la santé des travailleurs pour la protection sociale dans son article 14 : les normes internationales du travail de l'OIT en matière de santé, sécurité au travail (C155 R 164) la santé, la sécurité des travailleurs et du milieu du travail :

***Analyse des risques professionnels et des conditions de travail***

**Exprimant nos craintes** à la vue des inventaires des risques suivants :

- Risques liés aux matériels
- Risques liés aux substances
- Risques liés aux conditions physiques du travail
- Risques liés à l'organisation du travail (horaire, contenu des tâches, pas de congé...)
- Risques liés à la circulation ; la manutention et le stockage

D'autres risques liés à l'exploitation sous toutes ses formes, au regard de toutes ses éléments cités nous disons que les travailleurs domestiques sont aussi victime de maladie professionnelles

- Facteurs sécurité
- Facteurs ergonomiques
- Facteurs psychologiques et sociologiques

Vu qu'il ou elle utilise les produits chimiques ; porte les charges lourdes ; le matériel tranchant ; le gaz ; les gestes à répétitives et les chutes liés à des mauvaises installations du matériels de maison ; la circulation, la manutention et les mauvais stockages de plusieurs effets les travailleurs domestiques ne travaillent pas dans de bonne conditions.

A partir de tous ces constats nous proposons les résolutions suivantes et demandons :

- La prise en compte de la santé la sécurité des travailleurs domestiques dans de leurs fonctions
- Elaboration d'un manuel d'éducation ouvrière en santé sécurité au travail pour travailleurs domestiques
- La formation sur la prévention en matière de santé sécurité au travail cas des travailleurs domestiques
- Sensibilisation et éducation sur l'utilisation du matériel de protections par les travailleurs domestiques

Invite le comité, en particulier les membres du bureau à prendre des décisions constructives et faire passer nos résolutions pour la prise en compte des cas spécifiques, des maladies professionnelles des travailleurs domestiques

Nous remercions la FITD pour cette initiative

Groupe de la COTE D'IVOIRE ET TOGO

## **RECOMMANDATION**

**Nous recommandons que :**

**La Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques donne des attestations à chaque syndicat affilié par pays pour faciliter l'accès de leurs affiés auprès des autorités dans les différents des pays.**

## **9. Éradication du travail infantile**

*Proposé par le SINED (Syndicat national des travailleuses et travailleurs domestiques), Mozambique*

Nous voudrions d'abord aborder le concept du travail des enfants. Le travail des enfants c'est toute activité développée pour les enfants et les adolescents qui porte atteinte à leur bien-être, à leur éducation, à leur santé et à leur insertion dans la société. En outre, il peut être défini comme une forme de travail effectué par des enfants et des adolescents n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour avoir accès au travail. Le travail des enfants est un problème extrêmement important sur le plan social et économique qui nécessite d'urgence une étude et une recherche de solutions durables, vu qu'il compromet une part importante de l'humanité responsable de la survie future des États appartenant à la planète terre.

Au Mozambique, l'âge minimum fixé par la loi est de 15 ans et il est interdit aux employeurs d'admettre au travail domestique les mineurs de moins de 15 ans accomplis, sauf autorisation de leur représentant légal respectif, mais il reste interdit d'embaucher des mineurs moins de 12 ans.

### **Causes, effets et impacts du travail infantile**

Les facteurs favorisant le travail des enfants varient selon les régions. Le travail des enfants est étroitement lié à la pauvreté et à l'éducation. La pauvreté et l'un des facteurs les plus pertinents. Les circonstances dans lesquelles le travail des enfants est impliqué sont multiples, différenciées et différentielles. Cependant, des études ont montré que la pauvreté en était la

raison la plus importante. Les parents prennent les décisions relatives au travail des enfants et à leur scolarité, et dans le cas des familles pauvres, l'enfant fait partie intégrante du processus de génération de revenus pour la famille.

### **Effets principaux**

Au Mozambique, il a été soutenu que les enfants et les adolescents impliqués dans le travail des enfants souffrent généralement de graves problèmes de santé et sont privés de certains droits fondamentaux tels que l'accès à l'éducation, à un logement décent, à la nourriture, aux vêtements, aux jeux, aux loisirs, etc. Des études ont également révélé que très souvent les droits fondamentaux des enfants, qui sont inscrits dans les normes internationales et nationales en vigueur, étaient systématiquement violés par les adultes, leurs arguments étant apparemment fondés sur des principes ou des facteurs culturels.

### **Effets du travail des enfants**

Comme effets du travail des enfants :

- Éducation - analphabétisme accru, augmentation de l'abandon;
- Perte d'éminents scientifiques, artistes, parmi d'autres types de professionnels;
- Perte de talents et de capacités humaines;
- Pauvreté intellectuelle et raisonnement de niveau faible;
- Dégradation du niveau de rationalité de la pensée individuelle et collective ce qui ralentit le développement de l'apprentissage et la socialisation de l'enfant;

- Difficulté du développement scolaire - pour les enfants qui sont encore à l'école, plus ils travaillent longtemps, plus leurs notes sont faibles;
- Morbidité des citoyens;
- Déformation mentale des citoyens;
- Perpétuation des mauvais traitements;
- Citoyens mal nourris;
- Augmentation des maladies professionnelles à risque;
- Augmentation des taux d'infections au VIH/sida dues à la prostitution des enfants;

### **Effets socio-économiques**

Les effets socio-économiques :

- L'enfant gagne moins qu'un adulte;
- Les enfants ont moins de possibilités de se révéler et d'exiger des droits du travail équitables et des salaires compensatoires;
- Les enfants sont logés et travaillent sans salaire.

## **Actions pertinentes pour l'éradication du travail des enfants**

Actions pertinentes pour l'éradication du travail des enfants :

- Organiser des conférences de sensibilisation dans les communautés sur les maux du travail des enfants;
- Inspection des boites de nuit où il y a des enfants à la recherche de drogues, de boissons et d'opportunités de prostitution;
- Encourager les familles à investir davantage dans l'éducation de leurs enfants afin que ceux-ci restent à l'école jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge légal pour travailler;
- Publier des directives strictes et élaborer des réglementations relatives au recrutement/placement d'enfants dans les secteurs formel et informel;
- Mettre à jour les lois sur le travail des enfants dans la législation nationale et les diffuser;
- Établir et adopter une liste des travaux dangereux dans la législation nationale;
- Offrir des programmes de génération de revenus alternatifs ou des possibilités d'éducation aux enfants en situation à risque;
- Améliorer les mécanismes de contrôle de l'entrée et de la sortie des enfants impliqués dans le travail des enfants, en particulier en ce qui concerne le trafic d'enfants
- Application et diffusion de lois par les autorités communautaires et religieuses, les institutions gouvernementales compétentes et la société en général, de manière articulée et collective.

## **Stratégie**

- Campagnes;
- Accès à l'éducation et à la formation professionnelle;
- Renforcement de la capacité familiale grâce à des formes alternatives de revenus pour la famille touchée par le travail des enfants;
- Sensibilisation et communication pour un changement de comportement.

*Maputo, le 20 avril 2018*

## **10. Éradiquer la Violence Basée Sur le Genre**

*Résolution composite proposée par : Le Kenya Union of Domestic, Hotel, Educational Institution, Hospital et Allied Workers (le KUDHEIHA est un syndicat qui organise des travailleurs domestiques de l'hôtellerie, des institutions d'éducation, des hôpitaux et des travailleurs associés) et le Domestic Services Workers Union (syndicat des travailleurs domestiques du Ghana).*

### **IL FAUT NOTER que :**

La déclaration de Philadelphia établit que tous les êtres humains, sans distinction de race, de croyance ou de sexe, ont le droit de poursuivre leur bien-être matériel et leur développement spirituel dans des conditions de liberté et de dignité, de sécurité économique et d'égalité des chances ;

Le fait que la violence constitue une violation flagrante de ces droits de l'homme et qu'elle est incompatible avec le travail décent, cette question doit être traitée de toute urgence dans une perspective de genre;

### **Il faut noter en outre que :**

Les femmes constituent un groupe vulnérable, avec le fait qu'environ 35% des femmes dans le monde ont subi des violences physiques et que la majorité des travailleuses domestiques sont victimes de violences sexistes.

Cette violence peut être physique, verbale et/ou sexuelle. La violence physique comprend l'agression et la voie de fait, qui

entraînent parfois la mort. Les travailleurs domestiques sont toujours insultés par leurs employeurs, y compris les employeurs féminins, sur le lieu de travail, en utilisant des termes tels que "tu es un chien, un rat, une vache", ce qui diminue leur amour-propre. Elles/Ils sont victimes de harcèlements sexuels par l'employeur immédiat, par la famille et même par les voisins. Ils demandent des services sexuels et font des avances importunes en échange d'une augmentation de salaire, d'un emploi ou pour éviter un licenciement. Certaines travailleuses domestiques tombent même enceintes ou contractent des maladies sexuellement transmissibles (MST) et sont laissées à elles-mêmes.

Les travailleurs domestiques sont également confrontés à des abus économiques et financiers dus à des salaires impayés ou insuffisants. Dans le cas de travailleurs domestiques migrants, certains employeurs retiennent les salaires et certaines agences d'emploi les exploitent, demandant des frais plus élevés pour le placement dans les pays du Golfe. Pour aggraver les choses, les victimes cachent des cas de violence sexiste et, même lorsque des cas sont signalés à diverses autorités, leurs auteurs ne sont pas condamnés, ce qui nuit à la société et aux travailleurs en général.

La violence basée sur le genre sur le lieu de travail tend à refléter la violence qui se perpétue plus largement dans la société. Potentiellement, elle peut toucher n'importe qui, mais elle a un impact disproportionné sur des groupes spécifiques dans les emplois faiblement rémunérés, tels que les travailleurs domestiques, avec le genre, la race, l'origine ethnique, le contexte social et la pauvreté qui sont des facteurs dans les relations non équitables.

## **Il est reconnu :**

Que les gouvernements ont la responsabilité majeure de promouvoir un climat général de tolérance zéro à l'égard de la violence; que le dialogue social et la négociation collective à tous les niveaux sont importants pour établir des systèmes appropriés.

## **Bienvenu :**

Les résultats de la première discussion de la CIT 2018 sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, qui ont appuyé l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur cette question

## **LE CONGRÈS A DÉCIDÉ :**

### **Que la FITD :**

- Intensifiera les actions pour créer la visibilité nécessaire pour montrer la véritable dimension de la violence basée sur le genre;
- Soutiendra et participera à des campagnes de sensibilisation et à des programmes visant à éliminer la violence et le harcèlement à l'égard des femmes et des hommes dans le monde du travail;
- Continuera à soutenir la demande d'une convention et d'une recommandation de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, avec un accent particulier sur la violence basée sur le genre;

- Participera pleinement avec les affiliés aux processus, d'avant et pendant la CIT 2019, où l'instrument devrait être adopté;
- Continuera le travail de la FITD/UITA avec les syndicats mondiaux sur un accord pour lutter contre le harcèlement sexuel.

**La FITD pressera ses affiliés pour :**

- Donner la priorité à combattre la VBG au travail et pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour lutter véritablement contre ce fléau;
- Recueillir des données permettant d'identifier et de cartographier les différents types de violence, les différences régionales, les groupes les plus vulnérables et les activités les plus exposées.

## **11. Nombramiento de una Secretaria General Adjunta**

*Proposé par le Syndicat des travailleurs domestiques et alliés de la Namibie (NDAWU)*

### **On se félicite :**

Du lancement de la FITD en 2013, cela a été un moment important dans l'histoire du mouvement ouvrier.

### **Notes :**

En Avril 2018, la FITD comptait 67 affiliés de 54 pays, représentant plus de 600.000 membres de travailleurs domestiques/ménagers. La plupart sont organisés en syndicats et les autres, en associations, réseaux et coopératives de travailleurs'

### **Notes complémentaires :**

Le nombre d'affiliés de la FITD a augmenté rapidement au cours des cinq (5) dernières années en raison de l'augmentation de la demande des syndicats et d'autres organisations, à l'échelle mondiale.

## **À résoudre :**

Que le Comité exécutif nomme un(e) Secrétaire général(e) adjoint(e) car la FITD a grandi et la Secrétaire générale est tellement occupée qu'il y a besoin d'un(e) Secrétaire général(e) adjoint(e) pour diriger le bureau en son absence, deuxièmement, cela sera conforme au plan de succession de la FITD

## **Invite la FITD :**

- À donner mandat au Comité exécutif nouvellement élu de nommer le/la Secrétaire général(e) adjoint(e)
- À soutenir que le/la Secrétaire général(e) adjoint(e) soit basé(e) au siège de la FITD à Hong Kong
- À soutenir que le/la Secrétaire général(e) adjoint(e) devrait exercer les fonctions assignées par la Secrétaire générale
- À soutenir que le/la Secrétaire général(e) adjoint(e) devrait exercer les fonctions en l'absence de la Secrétaire générale

## 12. Au sujet de la ratification de la C189

*Proposé par le comité exécutif de l'FITD*

**Reconnaissant** l'amélioration significative de la vie de millions de travailleurs domestiques avec l'adoption du C189 lors de la Conférence internationale du travail de 2011, les ratifications ultérieures dans 25 pays et les réformes juridiques et la promulgation de politiques, législations et réglementations dans plus de 50 pays;

**Notant** que, dans de nombreux endroits du monde, les travailleurs domestiques ne bénéficient toujours pas d'une protection élémentaire des droits de l'homme et des travailleurs, tels que le salaire minimum, le repos hebdomadaire, le congé de maternité et autres, en raison du fait que le travail domestique n'est pas reconnu comme travail mais comme travail de femmes et dès lors n'est pas valorisé;

**Reconnaissant** que, partout dans le monde, les travailleurs domestiques s'organisent pour apporter des changements qui aboutissent à l'unité dans le monde et à la croissance de la FITD;

**Se félicitant** du soutien et de la solidarité manifestés par les syndicats, les autres organisations de la société civile, les agences internationales et d'autres organisations pour partager et renforcer les engagements et le plaidoyer des travailleurs domestiques;

**Réaffirmant** l'objectif de la FITD de réaliser les droits, la dignité et le respect de tous les travailleurs domestiques, le Congrès décide qu'il travaillera en étroite collaboration avec tous ses affiliés par le biais de campagnes efficaces et d'autres actions pour réaliser au moins : 10 ratifications d'ici 2023.

### **13. Consolidation de la base de la FITD et de ses affiliés**

*Proposé par travailleur indépendant Association (SEWA), Inde*

**Reconnaissant** que le noyau des syndicats affiliés à la FITD est l'affiliation des travailleurs domestiques;

**Considérant** que la solidarité des membres doit être développée et soutenue;

**Comprenant** que les unités locales constituent la base des organisations syndicales;

**Qu'il soit résolu** que dans les années à venir la FITD

- Promeuve et mette en œuvre des mesures pour aider les affiliés à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour créer des unités locales parmi leurs membres.
- Forme les membres de manière à maintenir ces unités, en tenant des registres et en développant une rotation du leadership; et
- Active un véritable processus de participation démocratique par le bas, dans lequel les membres participent activement et collectivement, fraternellement et en tant que travailleurs consciencieux

**Décide** de sensibiliser davantage les travailleuses domestiques au secteur informel et à ses problèmes.

**S'engage** à promouvoir des alliances de travailleurs domestiques avec d'autres travailleurs du secteur informel.

## **14. Mettre l'accent sur le rôle de l'État dans la protection des droits des travailleurs domestiques**

*Proposé par travailleur indépendant Association (SEWA), Inde*

**Reconnaître** que les travailleurs domestiques sont dans une relation de travail;

**Être conscient** que les travailleurs domestiques peuvent travailler dans deux ménages ou plus en ayant plusieurs employeurs;

**Être conscient** du fait que, même dans des pays où le nombre de travailleurs domestiques est important, la législation du travail n'existe pas, ou n'est pas appliquée, ce qui rend les travailleurs domestiques sans droits et sans sécurité sociale;

**Enthousiasmé** par les progrès réalisés par certains travailleurs domestiques pour négocier avec les employeurs de meilleures conditions de travail dans le cadre de la campagne Ma maison équitable (My Fair Home);

**Encouragé** par les réactions positives de certains employeurs à la demande des travailleurs;

**Décide** que la FITD et ses affiliés doivent travailler ensemble pour :

- Exhorter les gouvernements à promulguer des lois, à mettre en place des garanties pour les travailleurs domestiques et à subventionner les prestations de sécurité sociale de ce secteur;
- Mettre en œuvre des campagnes telles que Ma maison équitable pour encourager et renforcer les exigences pour que les employeurs contribuent à la sécurité sociale des travailleurs.

## **15. Collaboration solidaire avec le mouvement du travail spécialement dans le secteur informel**

*Proposé par travailleur indépendant Association (SEWA), Inde*

**Reconnaissant** que de nombreux travailleurs domestiques tombent dans le secteur informel, dont beaucoup d'entre eux ayant exercé diverses professions dans le secteur informel;

**Reconnaissant** que les travailleurs du secteur informel constituent la majorité de la main-d'œuvre dans de nombreuses régions du monde, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine, et que cette main-d'œuvre est en croissance;

**Concernant** le fait que le droit du travail dans le monde se concentre sur les travailleurs du secteur formel laissant tomber les travailleurs du secteur informel qui pour la plupart, ne sont pas protégés;

**Résoudre** que la FITD donne la priorité à son objectif comme stipulé dans l'article 2.6 de sa Constitution qui se lit comme suit : «... renforcer la solidarité avec le mouvement ouvrier et collaborer à tous les niveaux avec les syndicats et alliés dans tous les secteurs, en particulier avec d'autres organisations de travailleurs informels et précaires.....»

## **16. Une stratégie de développement durable pour la FITD**

*Proposé par le Comité exécutif de la FITD*

### **Le 2ème congrès de la FITD**

**Se rend compte** de l'importance cruciale d'avoir des finances saines pour les organisations de travailleurs domestiques à tous les niveaux. Les travailleurs domestiques sont au bas de l'échelle des revenus et se démènent pour maintenir leurs propres organisations aux niveaux local et national. De nombreux membres de la FITD se trouvent dans des pays à faible revenu.

**Se rend compte** qu'il existe différentes sources de revenus pour la FITD et ses affiliés, à savoir les revenus provenant des frais d'affiliation et des revenus provenant du financement de projets et d'autres dons.

**Reconnait** que l'autosuffisance de la FITD et de ses affiliés, sur la base des cotisations des membres, ne peut être atteinte dans un avenir proche, même si cela reste un objectif à long terme.

**Reconnait** par conséquent que la FITD et ses affiliés vont compter sur des revenus supplémentaires sous forme de dons pour ses activités, ses projets.

### **Cotisations et autres sources de revenus**

**Reconnait** les principes suivants relatifs aux frais d'affiliation de la FITD :

- les cotisations sont la base pour une organisation démocratique et indépendante des travailleurs
- les frais d'affiliation devraient idéalement être la principale source de financement, couvrant tous les coûts des opérations démocratiquement acceptées de la FITD
- les frais d'affiliation contribuent à l'objectif de la FITD visé à l'article 2.1 de sa constitution : «Le(s) objectif(s) de la FITD est d'aider à construire des organisations de travailleurs domestiques/ménagers fortes, démocratiques et responsables qui protègent les droits des travailleurs domestiques/ménagers partout dans le monde. »

**Reconnait** les principes suivants pour d'autres sources de revenus:

- Générer des revenus pour la FITD et ses affiliés grâce à une contribution accrue des affiliés qui sont mieux établis financièrement, au financement, ainsi que par le financement de projets et par d'autres dons.
- Il est nécessaire de collecter des fonds auprès des organisations donatrices en tant que source de revenus supplémentaire pour la FITD et ses affiliés. La collecte de fonds n'est pas seulement une obligation de la direction de la FITD mais également une responsabilité de ses affiliés.

**Sur la base de ce qui précède, le 2e congrès de la FITD**

**Détermine** que le développement de stratégies de développement durable sera l'une des priorités pour les cinq prochaines années à la FITD.

## **Adopte le plan d'action suivant en vue d'une stratégie de durabilité pour la FITD et ses affiliés :**

### **1. Amélioration des systèmes financiers**

- Le comité exécutif de la FITD concevra un projet de 3 à 5 ans qui aidera les affiliés – par le développement des capacités- pour améliorer leurs systèmes financiers et augmenter leurs revenus grâce à diverses sources, notamment les cotisations des membres. Le projet inclura un nombre important d'affiliés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Le projet comprendra la mise au point d'un nouveau système de calcul et de perception des cotisations des membres de la FITD, qui sera largement accepté par ses affiliées et devrait être prêt pour adoption au Congrès de 2023.

### **2. Amélioration des revenus de la FITD et de ses affiliés jusqu'en 2023**

- Les affiliés de la FITD se sont engagés à augmenter leur contribution (frais d'affiliation), de sorte que les revenus de la FITD via les frais d'affiliation représenteront 5% du revenu total d'ici 2023.
- Le Comité exécutif de la FITD veillera à la bonne gestion financière, notamment en dépensant les ressources de manière stratégique.

### **3. Fonds de développement durable de la FITD**

- La FITD créera un fonds de développement durable afin d'accroître sa stabilité financière.
- Le fonds de durabilité sera généré par une plus grande contribution des affiliés mieux établis financièrement, des dons et des réserves de projets. La FITD publiera un rapport annuel distinct sur le fonds de durabilité, y compris sur les sources de revenus.
- Le Comité exécutif de la FITD sera chargé de mettre en place le fonds de durabilité et de le rendre opérationnel d'ici la fin de 2020; avec la définition de son objectif, ses principes et méthodes de collecte et de dépense des dons.

**17. Résolution d'urgence (1) :**  
**Pour soutenir les migrants d'Amérique centrale**  
**et condamner la militarisation frontalière du**  
**gouvernement américain**

*Proposé par les affiliés de la FITD d'Amérique latine et  
d'Amérique du Nord*

La FITD est solidaire des femmes, des enfants, des hommes et des familles d'Amérique centrale qui cherchent à vivre dans la dignité et dans la sécurité, dans leur pays d'origine et en tant que migrants méritant d'être réfugiés à l'étranger.

La FITD fait écho aux demandes de ses affiliés d'Amérique du Nord - l'UDWA et la NDWA - ainsi qu'à l'ensemble des mouvements des droits des travailleurs et des immigrés aux États-Unis, selon lesquelles la migration est un droit humain. La FITD est solidaire de la majorité des citoyens américains qui rejettent la haine et la discrimination, qui s'opposent à la politique de leur gouvernement et veulent accueillir tous les réfugiés.

La FITD appelle le gouvernement des États-Unis et tous les gouvernements de la région à respecter leurs obligations découlant du traité sur le respect du droit de chercher refuge et de protéger les droits humains et du travail inhérents à toutes les personnes.

La FITD appelle le gouvernement américain à mettre fin à la détention des migrants et des réfugiés, à cesser d'appuyer des gouvernements répressifs d'Amérique centrale, à réunir tous les enfants et familles séparés par les autorités de l'immigration, à mettre fin aux expulsions, à débloquer le mécanisme de détention à but lucratif et à démilitariser la frontière sud.

**SPONSORISÉ PAR :**

UDWA, United Domestic Workers of America – ETATS-UNIS

**CO-SPONSORISÉ PAR :**

ASTRADOMES,  
Asociación de Trabajadoras Domésticas,  
Carmen Cruz Presidenta – COSTA RICA;

SINACTRAHO,  
Sindicato Nacional de Trabajadores y Trabajadoras del Hogar –  
MEXIQUE;

RMEHAC,  
Red de Mujeres Empleadas del Hogar A.C. – MEXIQUE;

SIMUTHRES,  
Sindicato de Trabajadoras del Hogar Remuneradas Salvadoreñas  
– LE SAUVEUR;

NDWA,  
National Domestic Workers Alliance – ETATS-UNIS;

FETRADOMOV,  
Federacion de Trabajadoras Domesticas y Oficios Varios de  
Nicaragua – NICARAGUA;

SINTRADOMGRA,  
Sindicato de Trabajadoras Domesticas de Granada –  
NICARAGUA;

SITRADOMSA,  
Sindicato de Trabajadoras Domesticas, Similares, y a Cuenta  
Propia – GUATEMALA

## **18. Résolution d'urgence (2) :** **En solidarité avec la classe ouvrière du Brésil**

*Proposé par la Federação Nacional das Trabalhadoras Domésticas (FENATRAD), Brésil*

**Considérant** que le Brésil vient d'élire un président aux tendances néo-fascistes, sexistes, racistes et anti-travailleurs représentant un risque réel pour les droits humains et du travail de la classe ouvrière et en particulier ceux qui sont prévus dans la Convention 189 pour les travailleurs domestiques.

**Il est résolu que la FITD et ses organisations affiliées s'engagent à :**

- Le congrès de la FITD va publier une déclaration à l'intention du gouvernement brésilien afin d'exprimer notre préoccupation la plus profonde et d'exiger le respect des droits humains et syndicaux.
- Participer à des actions de solidarité avec la classe ouvrière au Brésil et avec Lula à l'étranger, avec la Confédération syndicale internationale, la Confédération syndicale des Amériques, les fédérations syndicales mondiales, les centrales syndicales nationales et d'autres alliés.
- Demander à l'OIT et à l'ONU de suivre de près la situation des syndicats et des droits de l'homme.

Fédération Internationale des  
Travailleurs Domestiques

**Unis et Forts -**  
égalité des droits, respect et justice pour les travailleurs domestiques



**IDWFED.ORG**